

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 AVRIL 1886

LETTRE

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Voici le texte de la lettre que S. Em. Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vient d'adresser à M. le Président de la République:

Paris, le 30 mars 1886.

A Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président,

L'Eglise de France traverse un temps de pénibles épreuves. Elle se plaint d'être l'objet des rigueurs de l'Etat; l'Etat l'accuse d'avoir provoqué ces rigueurs par son opposition au régime politique que le pays s'est donné. Le conflit devenant tous les jours plus aigu, vous ne serez pas étonné que le plus ancien des évêques de France, celui dans le diocèse duquel est établi le siège du gouvernement, s'adresse à vous comme au chef du pouvoir, et vous fasse entendre, avec ses respectueuses protestations, de justes doléances, qui répondent, je n'en doute pas, au sentiment général des membres de l'épiscopat.

Comment pourrions-nous laisser s'accréditer, par notre silence, des accusations qui dénaturent entièrement notre attitude et ne peuvent qu'égarer l'opinion? Jusque-là, le clergé français a fait preuve d'une patience et d'une modération qu'on peut appeler plus qu'exemplaires. Désireux avant tout de maintenir la paix et d'obéir en cela aux directions si sages du Souverain-Pontife, il a subi sans se plaindre bien des injustices. Il n'a élevé la voix que pour défendre les intérêts des âmes, l'enseignement religieux, les nécessités du culte, et il l'a fait avec calme et mesure, ne demandant aux pouvoirs que la justice et la bienveillance qui lui avaient été loyalement accordées sous les régimes précédents.

On lui a reproché de s'être montré favorable, dans les dernières luttes électorales,

aux candidats opposés au gouvernement. Si cette accusation est fondée, nous pouvons affirmer que la politique était tout à fait étrangère à la pensée des votants, et qu'ils n'ont eu en vue que les conséquences du scrutin par rapport aux intérêts religieux. Il y avait deux sortes de candidats: les uns, qui voulaient conserver l'enseignement de la religion, protéger la liberté du culte et favoriser les œuvres chrétiennes; les autres, qui annonçaient ouvertement l'intention de supprimer tout de suite, ou dans un temps plus ou moins rapproché, la foi catholique parmi nous. Qui pourrait faire un crime au prêtre d'avoir donné ses préférences aux premiers? C'était pour lui un devoir de conscience, et l'accomplissement de la mission qu'il a reçue de l'Eglise, et l'on pourrait dire, en un sens, de l'Etat lui-même.

Non, le clergé n'a jamais eu, et n'a pas même, aujourd'hui, un parti pris d'hostilité contre les institutions actuelles. S'il montre de la froideur et des inquiétudes, ces dispositions dont on se plaint ne datent que du jour où les représentants de ce régime ont fait cause commune avec les ennemis de la religion. Si la République acceptait l'obligation, imposée à tous les gouvernements, de respecter les croyances et le culte de l'immense majorité de notre pays, il n'y a rien dans la doctrine de l'Eglise ni dans ses traditions qui pût motiver chez le prêtre un sentiment de méfiance ou d'opposition. Mais si ceux qui se sont donné la mission d'implanter cette forme politique en France ont en même temps pris à tâche de blesser toutes les consciences, si chaque année de leur domination a été marquée par de nouveaux coups portés contre quelque une des institutions catholiques, comment pourrait-on reprocher, je le répète, aux hommes d'Eglise de préférer ceux qui les protègent à ceux qui les dépouillent, ceux qui honorent leur ministère à ceux qui le décrètent, ceux qui secondent l'influence de la religion sur les âmes à ceux qui font tout pour la détruire?

Aux esprits prévenus qui s'étonneraient encore de la conduite du clergé, je dirais:

Relisez l'histoire des cinq dernières années. En 1880, les ordres religieux sont dispersés par la violence, en vertu de lois contestées, et sans pouvoir obtenir des juges. En même temps, des lois fiscales, dont le poids s'aggrave à chaque budget, viennent accabler les communautés de femmes, sans égard pour les services immenses qu'elles rendent aux pauvres, aux malades, à la jeunesse. En 1882, une loi scolaire efface la religion du programme de l'enseignement public et inflige à la France chrétienne, sous le nom, jusqu'ici inconnu, de neutralité, la flétrissure d'un athéisme officiel. D'année en année, le budget des cultes est diminué.

En cinq ans, on lui a ôté sept millions. Les traitements des évêques sont réduits, ceux des chanoines menacés; les bourses des séminaires sont rayées du budget, les cathédrales se voient retirer les allocations nécessaires à la dignité du culte et à l'entretien des édifices; les vicariats sont supprimés par centaines. Partout où les municipalités se font l'instrument des passions anti-religieuses, le gouvernement marche à leur suite et tolère ou sanctionne les usurpations les plus illégales. C'est ainsi que les ministres de la religion sont exclus des hôpitaux et des établissements qui dépendent de l'Etat ou des communes; les funérailles d'un écrivain célèbre, qui avait refusé les prières de l'Eglise, servent de prétexte à la profanation d'un temple chrétien dédié à la Patronne de Paris; les curés enfin, ces humbles serviteurs du peuple dans nos villages, ne sont pas traités avec moins d'injustice.

Le modeste traitement, qui représente imparfaitement la dette sacrée de la nation envers l'Eglise, cesse d'être assuré au prêtre qui remplit fidèlement ses obscurs devoirs. Une dénonciation, le plus souvent inspirée par la haine ou par l'intérêt, suffit à l'en priver. On lui applique une pénalité exorbitante, qu'aucune loi n'autorise, qu'aucun jugement ne précède.

Cinq années ont suffi pour accumuler toutes ces violences. L'année présente nous réservait des étonnements non moins douloureux. En attendant la loi qui doit porter

le dernier coup au culte catholique par l'abrogation de la dispense du service militaire en faveur du clergé, nous assistons, dans le Parlement, à la discussion d'un projet de loi qui achève d'ôter à l'enseignement public tout caractère chrétien. Au cours de ces débats, nous avons entendu M. le ministre des cultes attaquer, du haut de la tribune, les dogmes essentiels du christianisme. Il y a dix ans l'on disait: « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », et l'on voulait à dessein, sous l'ambiguïté du mot, une intention qu'on eût craint d'avouer alors. Aujourd'hui, cette précaution est devenue inutile.

Ce qu'on attaque directement, c'est la prière, c'est le culte de la Sainte Vierge, c'est le dogme de la chute originelle. Pour justifier l'interdiction qui doit fermer désormais aux instituteurs congréganistes l'accès des écoles publiques, on déclara que ces instituteurs, parce qu'ils sont catholiques, enseigneraient des choses que l'Etat ne peut laisser dire par les maîtres qu'il entretient.

En vérité, monsieur le Président, je ne puis m'empêcher de me demander où nous en sommes. Le Concordat est-il abrogé, ou est-il encore en vigueur? On voit bien que M. le ministre des cultes est favorable à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais qu'en même temps il en redoute les conséquences pour les institutions actuelles et veut y préparer l'opinion. C'est sans doute afin de mieux préparer la résiliation de ce contrat, qu'il commence par en violer ouvertement les clauses et l'esprit.

L'article 47 du Concordat prévoit le cas où quelqu'un des successeurs du Premier Consul ne serait pas catholique, et dispose que, dans ce cas « les droits et prérogatives mentionnés dans l'article 46 et la nomination » aux évêchés seraient réglés par une nouvelle convention. Ainsi, dans la pensée des signataires du Concordat, les prérogatives reconnues au chef du gouvernement français étaient subordonnées à la condition qu'il professerait la foi catholique. Et voici qu'un ministre de ce gouvernement, celui-là même qui exerce sous sa responsabilité

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

Le curé de Saint-Ernout l'avait poissamment aidé dans ce travail de sage éducation. Il était arrivé dans la paroisse peu après la mort du marquis, et c'est lui qui avait dirigé l'âme de la marquise dans le chemin de la piété et du courage qu'elle était si vaillamment entrée. Il s'appliquait à lui faire mettre de côté tout amour-propre, toute personnalité. « Madame la marquise, répétait-il souvent, pour que Dieu bénisse vos efforts et vous fasse réussir dans cette grande œuvre dont il vous a laissée seule la charge, il faut ne compter pour rien vos goûts et en faire sans cesse le sacrifice... »

Sous ces douces et patientes influences, la bonté naturelle de Louis avait pris un complet développement: à vingt ans, c'était le fils le plus tendre, le maître le meilleur, le paroissien le plus fidèle qu'on pût voir. Les paysans l'aimaient et le respectaient à l'envi.

— Ah! madame la marquise, répétait souvent

la vieille mère Francine, je remercie le bon Dieu tous les jours d'avoir donné au pays un jeune seigneur comme M. le marquis; c'est le bonheur assuré de nos petits-enfants; et si la femme qu'il choisit est aussi charitable que lui, il n'y aura point de malheureux à Saint-Ernout...

— Dieu le veuille, ma bonne mère! répondait la marquise, qui souriait toujours à cette pensée d'avenir.

— Ah! si je pouvais seulement la voir avant de mourir! reprenait la vieille. Voyez-vous, madame, nous ne pouvons pas vous expliquer à vous et à M. le marquis tout ce que nous avons dans le cœur pour vous, c'est trop gênant; mais, à elle..., on pourrait aisément lui dire tout ce qu'on pense, et recevrait les bénédictions que vous avez amassées à vous deux.

Ces doux projets allaient au cœur de la marquise; sa vie tout entière, son avenir et le peu de bonheur qu'elle espérait encore reposer sur son fils bien-simé. Quand il était revenu au château, à vingt ans, ses études terminées, elle était d'abord décidée à le garder complètement près d'elle; puis, ayant de plus près étudié Louis, elle avait constaté que le côté dangereux de cette bonne nature était un peu de faiblesse de caractère et d'ignorance des luttes de la vie. Elle pensa que les voyages et le contact du monde complèteraient son éducation, qu'ils achèveraient de faire de lui

un homme, et qu'il importait peu que sa solitude à elle se prolongeât encore.

La courageuse femme avait embrassé son devoir à deux mains; elle avait combiné pour lui plusieurs voyages, avec des amis sûrs, l'un en Angleterre, l'autre en Belgique, où il lui restait un peu de famille, enfin elle l'envoyait chaque hiver passer quelques mois à Paris. Louis lui écrivait fidèlement. Il avait contracté tout jeune l'habitude d'une tendre confiance envers sa mère; elle l'avait toujours accueilli avec une si indulgente affection! elle mettait tant de réserve dans sa sollicitude, tant de discrétion dans ses conseils! Louis l'avait vue toujours la même, d'humeur égale, cachant sous une constante douceur les énergies de son âme, et d'une vertu si aimable, qu'elle semblait facile. Il envoyait à sa mère un reflet fidèle de ce qui se passait en lui comme nous envoyons notre image à un miroir lumineux, tout simplement pour voir ce que nous sommes, pour avoir une idée plus juste de nous-mêmes, tantôt nous apitoyant sur une fatigue passagère, tantôt joyeux de quelque heureuse découverte.

C'était dans une de ses dernières lettres, empreintes d'un trouble inconnu jusque-là, que la marquise avait trouvé un sujet d'alarme. Elle avait interrogé son fils, et il avait répondu par la confiance de son amour pour Livadia. Tout d'abord, elle n'avait pas attaché une importance capitale à

ce projet, qui lui faisait l'effet d'un rêve de jeunesse; mais Louis y revenait, le nom de la belle Russe se retrouvait sans cesse sous sa plume, et il ne parlait point de rentrer à Langelle, quoique le printemps s'avançât. La marquise crut nécessaire de l'appeler pour causer avec lui, et elle l'attendait sous quelques jours.

Un son léger, harmonieux, et encore éloigné, fit lever la tête au bon curé, dans le salon du château, et interrompre son bréviaire. On eût dit les premières notes d'un cor de chasse dans le lointain. Il s'approcha de la fenêtre et, toussant un peu, éveilla la marquise.

— Ai-je dormi, monsieur le curé? demanda-t-elle toute confuse.

— Oh! si peu, madame la marquise...

— Que je vous demande pardon d'une semblable faiblesse! Je ferai une bonne grand-mère, n'est-ce pas?

— Je n'en ai jamais douté, reprit gaiement le curé; mais je ne vous aurais pas troublée si je n'avais cru entendre...

Au même instant une joyeuse fanfare résonna dans les bois voisins.

— Mon fils! c'est Louis! s'écria la marquise en se levant rapidement de son fauteuil et accourant à la fenêtre. Déjà, le cher enfant!

(A suivre.)

les prérogatives concordataires, prononce des discours officiels contre la croyance catholique! A l'en croire, l'Etat se doit à lui-même de ne pas laisser enseigner dans ses écoles les dogmes de notre foi, et l'Etat cependant continue à nommer les évêques qui sont les gardiens de cette foi!

Monsieur le Président, j'en appelle à votre impartialité. Ai-je fait autre chose, en ce qui précède, que de relever des faits notoires et officiels? Et peut-on contester la conclusion qui s'en dégage et que je formule ainsi: le clergé catholique n'a fait aucune opposition au gouvernement qui régit la France, mais le gouvernement depuis six ans n'a cessé de poursuivre le clergé, d'affaiblir les institutions chrétiennes et de préparer l'abolition de la religion elle-même.

Il est certain, monsieur le Président, que la Constitution, en vous déclarant irresponsable, laisse entière votre influence morale. Votre âge, votre grande expérience, votre dévouement ancien à la cause républicaine, la confiance dont l'Assemblée nationale vous a renouvelé le témoignage, tout cela, en grandissant votre autorité, semble vous inviter à intervenir dans la situation difficile qui s'est produite. Vous avez le droit d'avertir ceux qui partagent avec vous la charge du pouvoir, et de leur montrer les conséquences de leur dangereuse politique; ils ne pourraient, sans faire preuve de légèreté et d'imprudence, ne pas céder à vos sages conseils et ne pas avoir égard à vos sérieuses observations.

Permettez donc à un vieil évêque, qui a vu dans sa vie changer sept fois le régime politique de son pays, permettez-lui de vous dire une dernière fois ce que lui suggère sa longue expérience.

En continuant dans la voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup de mal à la religion; elle ne parviendra pas à la tuer. L'Eglise a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages, et elle vit encore dans le cœur de la France. Elle assistera aux funérailles de ceux qui se flattent de l'anéantir.

La République n'a reçu, ni de Dieu, ni de l'histoire, aucune promesse d'immortalité. Si votre influence pouvait la ramener au respect des consciences, à une application loyale du Concordat dans son esprit aussi bien que dans sa lettre, vous auriez fait beaucoup pour assurer la paix publique et pour ramener l'union dans les esprits. Si vous échouez dans cette entreprise, ou si vous ne croyez pas pouvoir la tenter, alors ce n'est pas le clergé, ce n'est pas l'Eglise qu'on pourra accuser de travailler à la ruine de l'établissement politique dont vous avez la garde; vous savez que la révolte n'est pas une arme à notre usage.

Le clergé continuera de souffrir patiemment; il priera pour ses ennemis; il demandera à Dieu de les éclairer et de leur inspirer de plus justes sentiments; mais ceux qui auront voulu cette guerre impie s'y détruiront eux-mêmes, et de grandes ruines auront été faites avant que notre bien-aimé pays revienne des jours prospères. Les passions subversives, dont plus d'un indice fait redouter le prochain réveil, créeront des périls autrement graves que les prétendus abus qu'on reproche au clergé. Et Dieu veuille que dans cette affreuse tempête, où les appétits déchainés ne trouveront plus devant eux aucune barrière morale, on ne voie pas sombrer la fortune et jusqu'à l'indépendance de notre patrie!

Parvenu à l'extrémité d'une longue carrière, j'ai voulu, avant d'aller rendre compte à Dieu de mon administration, dégager ma responsabilité à l'égard de pareils malheurs. Mais je ne me résous pas à clore cette lettre sans exprimer l'espoir que la France ne se laissera jamais dépouiller des saintes croyances qui ont fait sa force et sa gloire dans le passé et lui ont assuré le premier rang parmi les nations.

Je confie ces graves réflexions, monsieur le Président, à votre sagesse et à votre haute intelligence, et vous prie d'agréer l'hommage de ma plus respectueuse considération.

† J.-Hipp., cardinal GUIBERT,
Archevêque de Paris.

A LA CHAMBRE

L'extrême gauche a délibéré sur deux questions qui lui étaient soumises par M. Maillard.

Le député de la Seine avait l'intention d'interpeller le gouvernement sur deux

points: 1° L'enquête de l'ingénieur Bochet; 2° l'arrestation de MM. Duc-Quercy et Ernest Roche.

L'extrême gauche a décidé qu'une seule question serait adressée au gouvernement, au sujet des conclusions de l'enquête de M. Bochet.

Le bruit court que le ministère n'aurait fait procéder à l'arrestation de MM. Duc-Quercy et Ernest Roche qu'à la suite de remontrances faites par les ambassadeurs de certaines puissances au sujet des excitations révolutionnaires tolérées par le gouvernement français et dont le contre-coup pouvait se faire ressentir dans les centres ouvriers, vu la crise industrielle qui règne en Europe.

On affirme dans les couloirs que le ministre de l'intérieur a été autorisé par ses collègues du cabinet à déposer une demande de poursuites contre le député Basly pour ses agissements auprès des grévistes de Decazeville, agissements qui tombent sous l'application de la loi. L'osera-t-il?

La discussion de l'emprunt préoccupe moins les esprits que la question des grèves.

Dans un discours fort intéressant, M. Amagat a non-seulement démontré l'insuffisance de l'emprunt pour la liquidation des déficits accumulés; il a mis à nu d'une façon saisissante les détestables procédés de la politique financière suivie depuis 1879.

Depuis cette époque, la moyenne du déficit annuel est de 300 millions. La situation financière que MM. Wilson et Jules Roche considèrent l'an dernier, lors de la discussion du budget, comme des plus satisfaisantes, est lamentable.

M. Sadi-Carnot a eu le courage d'avouer une partie de la vérité, de réclamer un emprunt de 4,500 millions pour diminuer le déficit, emprunt qui sera une charge de plus pour les finances du pays, et le ministre des finances est sacrifié par la commission et par le cabinet.

M. Amagat a terminé par cette observation dont la justice ne saurait être contestée; le cabinet a promis au pays d'équilibrer le budget sans emprunts ni impôts nouveaux, et le premier projet budgétaire de ce cabinet repose sur un équilibre fictif dont les bases sont un emprunt nouveau et des impôts nouveaux.

Les deux questions de M. Maillard sur l'arrestation des citoyens Duc-Quercy et Roche sont renvoyées au lendemain. On ne prévoit pas, disait tout à l'heure M. Clovis Hugues, que ces questions soient transformées en interpellation. M. Clovis Hugues nous la baille belle. On nous dirait que MM. Duc-Quercy et Roche ont chargé M. Maillard d'offrir une couronne à M. de Freycinet que nous n'en serions pas étonnés, la réclame qu'on leur fait au détriment de l'ordre vaut cela.

M. Daynaud a répondu à M. Dreyfus qui a soutenu le projet d'emprunt; il s'est attaché à démontrer que le déficit budgétaire, le désarroi de nos finances incombent au parti et au gouvernement républicain. L'orateur de la droite a énuméré les fautes commises, les augmentations exorbitantes des dépenses administratives, la création d'innombrables sinécures et les gaspillages de toutes sortes. Cette démonstration, bien que superficielle pour convaincre les esprits, a été présentée sous une forme vraiment édifiante.

A DECAZEVILLE

L'Intransigeant publie l'avis suivant:

« Notre ami Camélinat, député de la Seine, est parti, hier soir, par le train de 7 h. 45, pour Decazeville, où il a été appelé par une dépêche du citoyen Basly.

» Notre collaborateur Georges Meuzy part pour Decazeville, où il remplacera Ernest Roche, actuellement incarcéré. »

MM. Camélinat, député, Massard, du *Cri du Peuple*, sont arrivés hier matin. Il y avait foule aux abords de la gare.

Au moment où le train est entré en gare, deux cents ouvriers de Firmy ou de Combes sont arrivés, drapeau en tête, en chantant la *Marseillaise*; trois cents ouvriers de Decazeville, portant également des drapeaux, les avaient précédés à la gare.

M. Basly s'est placé entre MM. Camélinat et Massard, et le cortège s'est mis en marche.

Depuis l'arrestation de Duc-Quercy et Roche, une vive émotion règne dans tout le bassin de Decazeville.

ÉTRANGER

Les ambassadeurs de Russie à Vienne et à Berlin ont été récemment appelés à Saint-Petersbourg, pour faire partie d'un conseil gouvernemental, où ont été discutées les mesures à prendre en vue du mouvement socialiste qui a éclaté sur plusieurs points de l'Europe occidentale.

Les gouvernements des trois puissances du Nord ont des raisons de croire que ce mouvement a des ramifications ailleurs que là où il a éclaté jusqu'à présent. C'est là ce qui leur a fait prêter une importance si inquiétante à l'initiative internationale prise par les citoyens Camélinat, Basly et consort.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse a été mauvaise toute la dernière semaine. C'est à peine si l'accord entre le gouvernement et la commission du budget pour un emprunt de 500 millions en 3 0/0 perpétuel a ranimé les acheteurs. Le 3 0/0 est à 80.45; l'amortissable, qui a détaché son coupon, est à 82.50; le 4 1/2 0/0 1883 est à 108.90.

On vend beaucoup de valeurs étrangères pour se mettre en mesure de souscrire à l'emprunt nouveau.

Mais les bonnes valeurs de placement restent fermes. Le Crédit Foncier est à 4,335 fr. L'Assemblée qui aura lieu le 14 avril montrera aux actionnaires une situation au-dessus de tout ce qu'ils pouvaient espérer.

Quant aux obligations, elles ne peuvent que profiter au désarroi du marché, car on ne saurait choisir des placements plus solides.

La Société Générale est en hausse à 452.50. Ce titre donne un revenu de 6 1/4 0/0 net d'impôts. C'est un bon refuge pour ceux qui craignent les complications de la politique extérieure.

Le hasard joue un très-grand rôle dans les relations de la vie sociale, surtout dans les temps que nous traversons. Aujourd'hui, c'est la rencontre terrible de trains à Monte-Carlo; demain, c'est la nouvelle jacquerie de la Belgique qui met à feu et à sang une grande partie de ce pays. A Paris, c'est l'assassinat qui a chaque jour un épisode nouveau, l'accident de la rue qui prend des formes si diverses, et pour les fortunes, c'est le krach, la crise économique et persistante.

On ne peut donc compter ni sur une longue existence, ni sur la conservation de la fortune qui paraît la mieux assise.

Mais n'existe-t-il pas aucun moyen de parer à ces terribles effets du hasard, qui menacent notre vie et nos biens? Un seul, l'assurance sur la vie. Avec une police d'assurance, on peut conjurer le danger de la mort et celui de la ruine imprévue.

Que le chef de famille meure par accident; au moment où il s'y attend le moins; que sa fortune s'écroule sous les coups de la fatalité. La famille est sûre de recevoir des Compagnies le capital nécessaire, sinon pour la mettre toujours à l'abri du besoin, du moins pour lui faire traverser les moments les plus difficiles. Que faut-il pour obtenir cet admirable résultat? Un léger prélèvement sur le revenu annuel. Cette part du revenu qu'on peut faire aussi petite que l'on veut, c'est la part du feu, c'est la prime payée au hasard, au Minotaure qui nous menace, pour détourner ses coups. Refuser de faire ce prélèvement et de souscrire une police sur sa tête, c'est vouloir lutter à forces inégales contre le hasard, c'est jouer sa vie et sa fortune contre un ennemi puissant. N'essayons pas d'entamer cette lutte et donnons satisfaction à nos devoirs et à nos intérêts de père et d'époux, en assurant l'avenir de ceux qui nous sont chers par un léger sacrifice annuel. N'oublions pas que la seule combinaison financière qui puisse sauvegarder à coup sûr cet avenir et défier en quelque sorte la mort et la ruine inattendue, c'est l'assurance sur la vie, et l'assurance sur la vie pratiquée par les Compagnies françaises.

La Banque d'Escompte est à 455. Ce cours doit provoquer des achats. Aussitôt l'emprunt français terminé, la campagne de hausse reprendra ses droits.

Les Dépôts et Comptes courants montent à 596.25. Cette hausse de 1.25 n'a rien qui puisse étonner, car le revenu atteint près de 7 0/0.

Toutes les valeurs turques ont subi une baisse très-forte.

Le Crédit Lyonnais a clôturé la semaine au cours de 522.

Les bons de l'Assurance financière sont toujours offerts à 162.

Les actions de chemins de fer sont mieux tenues depuis la clôture de la discussion sur les tarifs.

Nouvelles militaires.

LA BARBE MILITAIRE OBLIGATOIRE

La barbe triomphe; les perruquiers sont désolés. Car, cette fois, la circulaire ministérielle ne prête à aucune interprétation.

Les officiers et les sous-officiers conservent le droit d'opter entre la barbe et la moustache.

Quant au simple pioupiou, la barbe fait désormais partie de son uniforme: elle est obligatoire.

Les ordres du ministre de la guerre ne seront exécutés qu'à regret.

La moustache, semble-t-il, était un des éléments du costume militaire, et non le moins agréable.

Hélas! que de morceaux de ce costume ont disparu, depuis dix ans, sans qu'une protestation n'ait été formulée!

Nous n'avons même pas salué d'un mot la giberne, cet élégant et coûteux accessoire où les officiers d'artillerie et de cavalerie fumaient des cigarettes.

Le plumet rouge des artilleurs, l'épée blanche des colonels, le petit shako des hussards, autant de souvenirs qui passent bientôt à l'état de légendes.

Le képi prosaïque l'a emporté sur la ligne, et les jeunes élèves de Saumur étouffent un soupir quand ils contemplent maintenant la photographie de leurs parents dont la tenue élégante brillait au grand soleil, sur l'esplanade du Chardonnet ou la carrière du carrousel.

CHRONIQUE LOCAL

ET DE L'OUEST.

Sans se faire annoncer à l'avance, le général Carrey de Bellemare est arrivé à Saumur, accompagné de M. le général L'Hotte.

Ces deux officiers généraux ont visité la école de cavalerie dans tous ses détails, assisté à plusieurs reprises de manège écuyers et sous-écuyers.

Dès hier soir, le général L'Hotte a quitté Saumur, et, ce matin, le commandant du corps d'armée a repris le train pour Paris.

VACANCES DE PAQUES. — Les vacances de Pâques dans les lycées et collèges de Saumur et de jeunes filles auront lieu aux dates suivantes: Sortie, mardi 21 avril; rentrée: lundi 28 mai.

Une dépression considérable a été sentie son centre vers Terra-Neuve. Les forts s'en feront probablement sentir sur les côtes de France et de la Grande-Bretagne entre le 6 et le 8 avril.

LE CONCERT-GALA DE CE SOIR.

Encore une petite explication aux amateurs qui assisteront au grand Concert que les Tziganes de Farkas Sandor donneront ce soir mardi 6 avril au théâtre de Saumur. On croit généralement que ce sont des élèves du Conservatoire de Paris. Erreur profonde! Ainsi que nous l'avons déjà dit hier, les Tziganes jouent le répertoire, qui ne renferme pas moins de 240 morceaux, par cœur, par la simplicité qu'ils ne savent même pas lire la musique. Ils sont venus au monde comme tout le monde, et rien n'est plus curieux que de les voir interpréter ces rhapsodies hongroises, ces valse entraînantes, ces mazurkas et ces gavottes qui nous transportent dans d'autres cieux. Citons un nombre que leur grand compatriote Liszt d'eux: « Ce ne sont pas des musiciens, sont des diables travestis ». Nous espérons que tout le monde voudra goûter ce rare friandise musicale. Qu'ils soient bienvenus parmi nous!

Voici la composition étrange de ce grand orchestre hongrois que nous allons applaudir.

Il comprend trois premiers violons, deux seconds violons, deux contrebasses, une clarinette, un violoncelle, deux bassons, et le cymbalum, ce fameux instrument inconnu de nos musiciens et qui d'arrive à des sonorités à rendre jaloux grand orgue de nos églises.

Ajoutons que leur principal instrument à cordes sera joué par une grande virtuose de la Hongrie, le petit Gusti, un beau talent de douze ans, qui frise déjà l'immortalité.

LE THÉÂTRE DE SAUMUR.

Hier, 5 avril, il y avait juste le temps que notre théâtre fut inauguré par la troupe dramatique de Tours sous la direction de M. Nestor de Bièvre.

La représentation d'ouverture se faisait sur *Misanthrope*, de Molière, et qui a fait peur et des principales scènes de ce mariage forcé.

Cinq artistes de la Comédie-Française, sociétaires ou pensionnaires, MM. Rénier, M^{me} Arnould-Plessy, Emile et Emma Fleury, prêtèrent leur concours à cette soirée de gala.

Un prologue d'ouverture fut joué par des artistes de la troupe, M. Gaudin

La Musique de l'Ecole de cavalerie, dirigée par M. Brück, exécuta six des principaux morceaux de son répertoire. Ajoutons que pendant ces vingt ans il a été donné, sur le théâtre de Saumur, 910 représentations diverses et concerts. Dans ce chiffre ne sont pas compris, bien entendu, les bals masqués, conférences ou réunions politiques.

Pour le concert donné ce soir par les Tziganes hongrois, notre salle de spectacle ouvre ses portes au public pour la 911^e fois depuis son inauguration, le jeudi 5 avril 1866.

CES BONS ITALIENS.

Au sujet des Italiens arrêtés comme auteurs de la double tentative de meurtre commise à Saumur sur l'allumeur de gaz Bazeau et son camarade Petit, le représentant de la *Petite France* écrit à ce journal :

« Au cours des perquisitions faites dans les voitures de ces malfaiteurs qui ne vivent que de rapine et de mendicité, la gendarmerie a trouvé des sommes d'argent qui s'élevaient à six mille francs.

« Avis aux naïfs toujours prêts à s'apitoyer sur la misère apparente de nos bons amis italiens, qui tendent la main le jour et qui, la nuit, volent et jouent du couteau. C'est ainsi qu'ils savent reconnaître notre trop généreuse hospitalité. »

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — Un escroc, se disant représentant de la maison Serre jeune, fabricant de toiles, rue des Deux-Boules, n° 7, à Paris, s'est fait remettre, à l'aide de manœuvres frauduleuses, une somme de soixante-dix-sept francs par la femme Métreau. Après quoi, il a disparu.

Inutile d'ajouter que la maison Serre n'existe pas. Cet individu est âgé de 30 ans, blond, imberbe. Il a l'accent méridional. Il voyage dans une voiture à quatre roues, attelée d'un cheval blanc, en compagnie d'un autre homme âgé de 50 ans environ, portant moustaches et gros favoris blonds grisonnants.

CHALONNES. — Pendant que la femme Renou préparait un biberon pour donner à boire à son enfant qui criait, un autre enfant plus âgé s'approcha de celui qui pleurait et lui mit une amande dans la bouche.

Un médecin, appelé à la hâte, ne put extraire cette amande, et l'enfant périt asphyxié.

LOUDUN. — Depuis le 4^{er} avril, la taxe du pain est rétablie officiellement à Loudun.

Messieurs les boulangers ont fait savoir qu'ils ne s'y soumettraient pas, menaçant d'éteindre leurs fours. Grève de boulangers !

CHEMIN DE FER DE CHATELLERAULT A LOUDUN. — La voie est enfin posée. Une locomotive ornée de drapeaux et de feuillages, partie de Châtellerault, a pu arriver ces jours-ci auprès de Loudun, au point de jonction sur la ligne de Tours aux Sables-d'Olonne.

LES ÉVÉNEMENTS DE MONTJEAN. — Grâce aux nombreuses démarches de M. le préfet, ce qu'on appelait la grève de Montjean a pris fin.

Les ouvriers ont repris le travail hier lundi, sous la direction de leur chef, M. Heusten, et les conditions qu'ils avaient proposées ont été acceptées par les syndics de la faillite et les membres du syndicat.

LA CAVALCADE D'ANGERS.

Nous avons donné hier les premiers renseignements pris sur cette magnifique fête. La *Petite France* publie ces quelques nouveaux détails :

« Parmi les chars que nous avons oubliés, nous devons citer : celui de la Charité précédé de la *Fanfare de l'Ecole des arts et métiers* ; celui de la commission des fêtes ; celui de la municipalité de Noisy-les-Vignes, char dû à l'initiative et à la générosité des employés de la maison Bessonneau ; et celui des *Pontonniers*, char magnifique avec ses trophées d'armes, ses roues dont les rais étaient cachés par des sabres-baïonnettes, et son canon lançant des fleurs aux balcons et aux fenêtres.

« Le défilé, commencé à 4 heures 1/2, a duré jusqu'à 4 heures ; à ce moment a eu lieu le concours de musique. Une foule immense avait envahi le jardin du Mail et s'entassait aux abords du kiosque.

« Jamais Angers n'a vu pareille bouffonnerie ; depuis le président du jury, jusqu'au garde-champêtre, c'était à qui serait le plus comique.

« La plupart des sociétés musicales avaient compris l'idée des organisateurs ; de nombreux couvercles de boîtes à cirage imitant les médailles décoraient leurs bannières, faites également pour la circonstance.

« Après avoir joué un morceau devant le jury, sur l'invitation du vice-président, toutes les sociétés attaquèrent à l'unisson un pas redoublé de leur choix ; les uns jouaient le *Beau Nicolas*, les autres les *Pompiers de Nanterre*.

« C'était une cacophonie infernale et les 30 à 40,000 auditeurs riaient à se tordre.

« Enfin, cette saturnale finie, plusieurs discours furent prononcés par les membres du jury. Toutes les sociétés ayant montré le même talent, pour ne pas faire de jaloux, le jury déclara décerner à tous un prix d'excellence et dans l'ordre que le sort désignerait. Les prix consistaient en : oie vivante, rôtissoirs, seringue, saucisson, etc., que l'on avait baptisés pour la circonstance, *saxophone, orgue de barbarie, trombone à coulisse et clarinette*, etc.

« Cette bouffonnerie musicale terminée, les sociétés se sont dirigées en jouant sur différents points de la ville.

« Nos amis les *Pourris de chic* comprendront que, par politesse pour les invités, nous nous abstentions de les citer d'une façon particulière ; ils s'en consoleront, nous l'espérons, en pensant au succès qu'ils ont obtenu dimanche.

« A 8 heures 1/2, la retraite partait de la

mairie. Les boulevards étaient entièrement couverts de curieux.

« Le coup d'œil était vraiment féérique. Le char figurait au loin un brasier ardent où le diable s'agitait ; les chandelles romaines avec leur pluie d'étoiles produisaient très-bon effet également.

« Malheureusement toute médaille a un revers. En montant le boulevard du Châtelet, le char prit feu et tout ce qu'il contenait d'artifices partit. Le diable lui-même faillit sauter comme une simple étoile de chandelle romaine.

« En somme, magnifique fête, bien conçue, bien dirigée, et bien réussie. Honneur aux organisateurs !

« Il a été reçu aux différentes gares près de 8,000 billets dans la journée de dimanche. »

La quête faite pour les pauvres pendant la cavalcade a produit près de 4,000 fr.

Le *Patriote* d'hier consacre cinq grandes colonnes à rendre compte de la fête de charité.

La Mode

De tous les objets qui composent la Toilette de la Dame, le Chapeau est peut-être celui qui a le plus d'importance. — Il a le Don de lui donner une apparence Luxueuse ou Médiocre, suivant sa forme et sa garniture.

Avec un joli Chapeau, une Toilette simple revêt un éclat de Bon Ton. Et pour peu que vous ayez avec cela une jolie Confection, voilà que tout de suite vous êtes élégamment vêtue.

Les Magasins du Printemps de Saumur ont compris que le Chapeau devait rentrer dans le cadre de leur multiple industrie, aussi ont-ils résolu d'annexer à leur comptoir de Robes et Costumes un Rayon de Modes et Coiffures qui en sera le complément naturel.

Et c'est à leur initiative que l'on devra voir désormais une splendide collection de Modèles exquis rivalisant et même dépassant, nous le disons hautement, celles des maisons spéciales les plus anciennes.

Pour toute femme de goût — sous peu la marque du Printemps deviendra obligatoire.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille. — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison *Charles Roux* (1^{er} marque). 0 fr. 30 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1^{er} qualité, 0 fr. 25 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil. ; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

Anzin, le 25 octobre 1885.

A. M. le directeur de la Pharmacie Continentale,

110, boulevard Haussmann, Paris. — Monsieur, avec une joie indicible je vous annonce que je suis débarrassé de ma bronchite chronique, qui avait duré 18 mois, grâce à une seule boîte de vos précieuses DRAGÉES RUSSES. Je vous supplie, dans l'intérêt des malades, de vouloir bien faire insérer cette attestation dans les principaux journaux de France et de l'Étranger. Merci mille fois. A vous de cœur : JULÉ D'HAUSSY, chef de service des Contributions indirectes, à Anzin (Nord).

P. S. — Au moins l'Huile de foie de morue créosotée ne me fera pas tomber toutes les dents ; j'étais condamné à en boire pendant trois hivers consécutifs.

Théâtre de Saumur

MARDI 6 avril 1886,

GRAND CONCERT-GALA

PAR LA TROUPE ROYALE DES

TZIGANES HONGROIS

Sous la direction du célèbre

FARKAS SANDOR

Premier Tzigane de la ville de Szeged.

Programme

PREMIÈRE PARTIE.

1. *Rakoczy*, marche..... ERKÉLY.
2. *Flots de Danube*, valse..... JANOVICS.
3. *Le Chant des Pêcheurs*..... STRAUSS.
4. *Fantaisie Hongroise*..... FARKAS.
5. *Angelo*, valse..... CSIBULKA.
6. *Pizzicato*, polka..... STRAUSS.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *La Muette de Portici*, ouverture... AUER.
2. *Le Baron Tzigane*, valse..... STRAUSS.
3. *La Jeunesse de l'Amour*, polk.-maz. RAAB.
4. *Solo pour Czymbalum*..... FARKAS.
5. *Une Nuit à Venise*, valse..... STRAUSS.
6. *Chansons Hongroises*..... BLAMA.

Cet orchestre, sur l'ordre de S. M. le Roi de Hongrie, a été désigné pour accompagner la Délégation française en Hongrie, sous la présidence de M. de Lesseps.

Les Tziganes se présenteront dans les brillants costumes de la cour.

PRIX DES PLACES ORDINAIRES.

ROCAMBOLE

Quadrille favori

Par Félix PETIT

En vente, à Saumur, chez M. Léonard FISCHER, rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS, avons-nous répondu quand on nous a dit qu'un certain nombre de gens n'ont eu recours aux Pilules suisses que lorsqu'ils ont appris par notre journal toutes les guérisons authentiques obtenues dans notre département. PORT BRILLET, Mayenne, le 20 mai 1885. Depuis un an le souffrais beaucoup du mal de reins, mal dans le dos, pas d'appétit, etc. ; j'ai pris seulement trois boîtes de vos Pilules suisses à Fr. 2.50, et j'en ai obtenu une guérison parfaite. Je vous autorise à publier ma lettre, si vous le jugez utile. Fourrier ; à M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 4 Avril 1886.

Versements de 453 déposants (48 nouveaux), 33,284 fr. 03 c.

Remboursements, 21,763 fr. 26 c.

La Caisse d'épargne reçoit 3,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 100.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

POISSON D'AVRIL

A LA CASERNE (4)

Pour être plus sûr du succès de son poisson d'avril, Ludeau sortit du quartier avec un de ses amis et alla jusqu'à un village voisin mettre sa lettre dans une boîte, puis il rentra et recommanda un secret absolu aux camarades. Le secret ne fut que trop gardé, car le tambour était craint au quartier.

Le lendemain matin, 1^{er} avril, au moment où l'on allait partir pour l'exercice et où tous les soldats s'alignaient déjà par compagnies, dans la cour de la caserne, on remit au petit Pierre une lettre qui venait d'arriver pour lui. Pierre la saisit avec empressement. Une lettre est si douce chose à la caserne ! C'est l'écho lointain du pays ; c'est le souvenir de ceux qu'on aime et qu'on a laissés là-bas, au village ; c'est comme une rosée rafraîchissante sur un sol desséché. Pierre dépose son fusil le long du mur, il déchire en hâte l'enveloppe, et parcourt

avidement les quelques lignes qu'on lui envoie. Autour de lui, ceux des camarades qui sont du comptoir s'approprient à leur étonnement. Ludeau ne profitera pas de son triomphe : il est loin, près de la grille, avec les autres tambours... Hélas ! on voit tout à coup le petit Pierre rougir, puis pâlir affreusement, il chancelle, et, pour ne pas tomber, il est obligé de s'appuyer à la muraille. Le sergent-fourrier, un brave garçon, s'élança et le soutient :

— Qu'as-tu, Pierre ?

— Rien... je suis malade... j'étouffe.

Au même instant, les tambours battent. Le commandant paraît, on va partir, il faut se hâter. Les camarades, interdits, se taisent et prennent leurs rangs. Une fausse honte et la peur aussi les saisissent. Le fourrier, qui ne sait rien, est pris de pitié. Il voit de grosses gouttes sur le front de Pierre, et des larmes jaillir de ses paupières :

— Monte à la chambrée, lui dit-il rapidement ; j'expliquerai ton absence au capitaine. Si tu es tout à fait malade, tu iras à la visite... En rangs, vous autres, et ne faites pas, comme cela, les imbéciles !

Les commandements retentissent :

— Garde à vous !... Portez armes !... En avant, marche !

Les tambours battent, le régiment s'ébranle et sort, et pendant ce temps, petit Pierre, qui sent ses jambes se dérober, la tête perdue, les yeux hagards, soutenant d'une main son fusil, se tenant de l'autre

à la rampe, gravit l'escalier, monte les deux étages, et poussant un cri étouffé de douleur, se jette comme un fou sur son lit !

Ah ! que les soldats et Ludeau lui-même, qui n'étaient pas méchants et n'avaient cherché qu'un mauvais plaisir, auraient eu du regret de leur affreuse plaisanterie, s'ils avaient pu voir leur pauvre camarade sangloter dans le silence, si profondément triste, de la chambrée ! Pierre avait le cœur brisé. Elle ne voulait donc pas de lui, Louise, la douce jeune fille qu'il avait tant aimée ! Elle revenait donc sur ses promesses, sur l'engagement moral qu'elle avait pris vis-à-vis de lui quand il était au pays ! Mais les absents ont toujours tort ! Quelle sera désormais la vie du pauvre Pierre ? Quel bonheur peut-il encore espérer ? A quoi se prendre, à quoi s'attacher désormais ? Ah ! qu'il était cruel, Monsieur le curé, en lui disant qu'il trouverait bien d'autres fiancées ! Il sait pourtant bien que non, et qu'il n'y a point, qu'il ne peut y avoir une autre Louise.... Et Pierre, anéanti, désespéré, se désole, et pendant deux heures et demie, dans une solitude complète, sans entendre les bruits de la ville ni les cris du dehors, il roule dans sa tête les plus sombres pensées.

... Tout à coup, on entend de nouveau les tambours : c'est le régiment qui rentre. Pierre a honte de ses larmes. Il passe la main sur ses yeux et se redresse un peu sur son lit. Quelques minutes s'é-

coulent. Un pas rapide se fait entendre, la porte s'ouvre : c'est le capitaine !

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN (1).

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 99, à Paris.

Paris, un an... 10 fr. — Départements, 12 fr. Union postale... 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 5 avril :

TEXTE. — Claude de Jouffroy, par M. Éd. Ch. — Les Antiphonaire de Mirepoix, par M. Léon Palustre. — Le Château de Warwick, par M. O. Buren. — Messine, par M. G. Lafaye. — Les Remords du docteur Ernster, nouvelle, par M. J. Girardin. — Visite aux tombeaux des empereurs mandchoux, par M. Imbault-Huari.

GRAVURES. — Statue de Claude de Jouffroy, par Charles Gauthier. — Miniatures d'un Antiphonaire de Mirepoix (2 grav.). — Joute et jeu de l'Oyson sur la Seine (1682). — Ruines de l'ancien château de Warwick. — Emailerie (2 fig.). — Messine, d'après une photographie. — Vase en porcelaine tendre de Vincennes (Musée du Louvre ; collection Thiers). — Tombeaux des empereurs mandchoux. — Dents de morse montées en argent doré.

(1) Auteurs des feuilletons *Rouget-la-Braconnier*, le Lieutenant *Andermahr* et le *Drame du Marché-Noir*.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un traité avec la Société des Gens de lettres.

